

Val-d'Or, le 13 septembre 2017

P-791-5

À : Me Christian Veillette, Ministère de la Justice
Me André Fauteux, Ministère de la Justice
Me Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice

Cc : Mme Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : Me Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0015-F

Chers collègues,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration afin d'obtenir des informations relativement aux **Déclarations en lésion de droits dont ont fait l'objet les enfants d'origine autochtone (Premières Nations et Inuit) dans le cadre d'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), et ce, depuis le 1^{er} janvier 2001.**

La CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

- 1- Toutes les décisions déclarant une lésion de droit rendues par les tribunaux depuis le 1^{er} janvier 2001 et concernant un enfant d'origine autochtone;
- 2- Toutes les ordonnances correctives, suite à une déclaration en lésion de droit, rendues par les tribunaux depuis le 1^{er} janvier 2001 et concernant un enfant d'origine autochtone.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse;

Pour toute question concernant cette demande, veuillez communiquer avec Me Donald Bourget à l'adresse courriel donald.bourget@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819-354-4406.

Nous vous demandons de communiquer les informations et la documentation demandées dans les **30 prochains jours** par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. Par ailleurs, s'il s'agit de documents confidentiels, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

Mme Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Si l'une ou plusieurs des informations demandées ne pouvaient nous être communiquées, que ce soit en raison de leur inexistence ou de l'impossibilité de les obtenir dans des délais raisonnables, nous vous prions de nous en faire part par écrit en expliquant les motifs.

Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir les informations et la documentation demandées dans ce délai, nous vous prions d'en informer Me Donald Bourget et de lui transmettre une note explicative à ce sujet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Chers collègues, nos plus sincères salutations.

Commission d'enquête
sur les relations
entre les Autochtones
et certains
services publics

Québec



Me Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones
et certains services publics: écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale

Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

Télé.: 819 354-3132

marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca



Val-d'Or, le 03 Octobre 2017

Commission d'enquête sur les relations avec
les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, C.P. 547
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8
Att. : Me Christian Leblanc, procureur en chef

OBJET : Jugement 615-41-001987-147
Dans l'affaire de l'enfant X né le X 2014

Monsieur le procureur en chef,

En date du 31 août 2017, vous avez été informé par lettre qu'un jugement avait été rendu par monsieur le juge Jacques Ladouceur, j.c.q en vertu duquel une déclaration de lésion de droits a été rendue en vertu de l'art. 91 *in fine* de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.p.j.).

Conformément à l'ordonnance du Tribunal, lesdits jugements vous sont transmis à l'expiration du délai d'appel de 30 jours, afin que vous puissiez déterminer l'opportunité de déposer lesdits jugements à titre de preuve dans le cadre de l'enquête de la Commission.

Veuillez prendre note qu'un avis d'appel a été déposé en date du 28 septembre 2017 dans le dossier 615-24-000015-177 au greffe de la Cour supérieure relativement à l'ordonnance prononcée.

À ce jour, il n'y a aucune ordonnance de sursis du jugement, si c'est le cas, nous vous en aviserons.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur le Procureur en chef, l'expression de nos sentiments distingués.


Danielle Beaufieu, Greffier de la Cour du Québec

c.c. Me Tania Bélanger
Me Vanessa Dubois
Me Angèle Tommasel
Me Claude Cossette
Monsieur le juge Jacques Ladouceur, j.c.q.
Madame Chantal Langlois

p.j. : Jugement 30 août 2017 et du 10 novembre 2016 rendu par monsieur le juge Jacques Ladouceur j.c.q.
Jugement 12 mai 2017 rendu par l'Honorable Michel Beauré j.c.s.

Palais de justice
900, 7^e Rue
Val-d'Or (Qué.) J9P 3P8
Téléphone : (819) 354-4571
Télécopieur : (819) 354-4447